

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES DEUX-SEVRES**

Siège et secrétariat : 9 rue Chaigneau – CS 80030
79403 SAINT MAIXENT L'ECOLE CEDEX

☎ 05. 49. 06. 08. 50. et 05. 49. 06. 08. 56.
Internet : www.cdg79.fr / e.mail : cdg79@cdg79.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 OCTOBRE 2025

DELIBERATION N° 7 : Médecine préventive – Convention avec le CDG86

L'an deux mil vingt-cinq, le six du mois d'octobre, le Conseil d'administration du Centre de gestion s'est réuni à SAINT-MAIXENT-L'ECOLE, rue de l'Abbaye, sous la présidence de Mme COUSIN, vice-Présidente, en remplacement de Monsieur Alain LECOINTE, Président, empêché.

Date de convocation 29 septembre 2025

Etaient présents : 12 membres titulaires et suppléants

Mme Sylvie COUSIN, M. Johnny BROSSEAU, M. Hervé LE BRETON, M. Roland MORICEAU, M. Michel CHANTREAU, M. Jean-Marc BERNARD, Mme Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Mme Nadine KIMBOROWICZ, Mme Marie-Pierre MISSIOUX, M. Olivier POIRAUD, M. Michel RICORDEL, M. Michel ROY.

1

Etaient excusés : M. Alain LECOINTE, M. Stéphane BAUDRY, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Jacques BILLY, Mme Chantal BRILLAUD, M. Patrice CESBRON, Mme Maryse CHARRIER, Mme Claudine GRELLIER, Mme Corine MICOU, M. Jean-François MOREAU, M. Jean-Michel RENAULT, M. Jérôme BARON, Mme Sylvie BAZANTAY, Mme Armelle CASSIN, Mme Maryline GELÉE, Mme Laurence VIOLEAU.

- Mme Christelle MERDJIMEKIAN, conseillère DDFIP – excusée
- M. Laurent BALAVOINE, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP - excusé

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'administration de reconduire le partenariat avec le CDG86 dans le cadre de la médecine de prévention.

Ce partenariat permet au service de médecine de prévention du CDG79 d'assurer la surveillance médicale des agents du CDG86, et au service de médecine de prévention du CDG86 de faire de même auprès des agents du CDG79.

Les effectifs des deux établissements étant similaires, il est convenu que les interventions soient réalisées à titre gratuit.

Une nouvelle convention pourrait être conclue pour une durée de six ans, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2026 pour prendre fin le 31 décembre 2031.

Il est proposé au Conseil d'administration d'accepter le renouvellement, dans les mêmes conditions de cette convention avec le CDG86 et d'autoriser le Président à la signer, ainsi que tout acte en découlant.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de reconduire la convention avec le CDG86 pour la mise en place d'un partenariat dans le cadre de la médecine préventive, dans les conditions suivantes :
 - La médecine de prévention du CDG86 assurera la surveillance médicale des agents du CDG79 ;
 - La médecine de prévention du CDG79 assurera la surveillance médicale des agents du CDG86.
- AUTORISE le Président à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré et signé après lecture,

Pour Le Président,



La 1^{ère} vice-Présidente
Sylvie COUSIN

Sylvie Cousin

Sylvie Cousin

Délibération télétransmise en Préfecture le : **19 NOV. 2025**
Accusé réception le : **19 NOV. 2025**

2

EXÉCUTOIRE

20 NOV. 2025

Publiée le :

Certifiée conforme à l'original

Saint-Maixent-l'École, le : **20 NOV. 2025**

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général,

Cyrille DEVENDEVILLE

